



APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 31/AONO/PAK/CIPM/2024 DU 29 OCT 2024 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MULTIRISQUES DES OUVRAGES PORTUAIRES AU PORT AUTONOME DE KRIBI.

Financement : Budget PAK, exercice 2024 et suivants

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Directeur Général du Port Autonome de Kribi, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la souscription d'une police d'assurance multirisques des ouvrages portuaires au Port Autonome de Kribi.

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter sont réparties en un lot unique intitulé Assurance Multirisques des Ouvrages Portuaires au Port Autonome de Kribi.

La description détaillée des prestations est définie dans les Termes de Référence (TDR).

3. Délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations objet du présent Appel d'Offres est de douze (12) mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations et conformément aux dispositions du Code CIMA.

4. Allotissement

Le présent appel d'offres n'est pas alloti.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des prestations à l'issue des études préalables est de **deux cent soixante-dix millions (270 000 000) CFA TTC.**

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres National Ouvert est réservée aux Compagnies d'assurances de droit camerounais installées au Cameroun, dûment agréées par le Ministère chargé des Finances, et remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA).



L'intermédiaire de la police d'assurance afférente au présent Appel d'Offres sera le Courtier du Port Autonome de Kribi. Ledit Courtier se fera rémunérer par l'assureur, conformément à la réglementation en vigueur dans le secteur des assurances.

7. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget du Port Autonome de Kribi, exercices 2024 et suivants, dont l'imputation est :

Activité 5365 : souscription et gestion des polices d'assurance

Tâche : 5365001 « souscrire et gérer les polices d'assurance »

Lignes : 625100 « Assurances multirisques »

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une institution financière ou une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 15 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres et d'un montant de **cinq millions quatre cent mille (5 400 000) FCFA**.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Division des Marchés, au Rez-de-Chaussée du bâtiment R+2 du Port Autonome de Kribi à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm, dès publication du présent avis.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables à la Division des Marchés du PAK, au rez de chaussée de l'Immeuble R+2, sis à côté de la MEAO, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm ou cipm@pak.cm dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **cent mille (100 000) FCFA** dans le compte spécial CAS-ARMP n°33598860001 94 ouvert à la BICEC.

La copie dudit reçu sera déposée lors du dépôt des offres à la Division des Marchés du PAK.

11. Visite du risque et réunion préparatoire

La visite du risque se tiendra le 14 NOV 2024 dès 10 heures.

Le point de rencontre est fixé au bâtiment R+2 du PAK sis à côté du bâtiment MEAO dès 09 heures. Chaque soumissionnaire mettra à la disposition de son équipe le matériel roulant nécessaire pour le déplacement vers le site du Port Autonome de Kribi situé à Mboro. Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Appel d'Offres, chaque soumissionnaire supportera tous les frais nécessaires à la



participation effective de son équipe aux différentes visites.

Chaque soumissionnaire se verra établir une attestation de visite du site par le représentant du Maître d'Ouvrage au terme de la visite sus indiquée.

La réunion préparatoire à l'établissement des offres quant à elle aura lieu le 14 NOV 2024 dès 13 heures à la salle de réunion du bâtiment R+2 du Port Autonome de Kribi, sis à côté du bâtiment MEAO.

Seuls ceux des soumissionnaires ayant pris part à la visite du risque seront autorisés à prendre part à la réunion préparatoire d'établissement des offres.

12. Remise des offres

Chaque offre sera transmise en version physique en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, au plus tard 07 DEC 2024 à 12 heures précises, à l'adresse suivante :

Division des Marchés situé au Rez-de-Chaussée de l'immeuble R+2 du Port Autonome de Kribi sis à côté de l'immeuble MEAO, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP :203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm

Elle portera la mention suivante :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 031/AONO/PAK/CIPM/2024 DU 29 OCT 2024 POUR LA SOUSCRIPTION D'UN POLICE D'ASSURANCE MULTIRISQUES DES OUVRAGES PORTUAIRES AU PORT AUTONOME DE KRIBI.

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

13. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives datant de moins de trois (03) mois précédant le dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Les autres pièces administratives requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité compétente (préfet, Sous-préfet, ...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable



14. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en un temps.

L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le 02 DEC 2024 à 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi dans la salle de réunion de l'immeuble R+2 du PAK, à côté du bâtiment de la MEAO.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

15. Critères d'évaluation

15.1 Critères éliminatoires

1) Nombre insuffisant d'offres (moins de 07 offres) ;

2) Offre administrative

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence d'une pièce administrative ;
- Absence d'une attestation de visite de site délivrée par les services du Maître d'Ouvrage ;
- Non-production dans un délai de 48 heures d'une pièce administrative jugée non-conforme par la Commission Interne de Passation des Marchés ;
- Absence adhésion CIMA délivrée par le ministère en charge des Finances au Cameroun ;
- Absence d'agrément délivré par le ministère en charge des Finances au Cameroun ;
- Absence d'attestation de satisfecit délivrée par le PAK, pour les compagnies ayant déjà couvert ce risque.
- Être sous administration provisoire, redressement judiciaire ou sous surveillance permanente de la tutelle ;
- Absence de déclaration sur l'honneur de n'avoir reçu aucun blâme de la CRCA au cours des trois dernières années ;
- Absence de déclaration sur l'honneur de n'avoir pas fait l'objet, au cours des trois dernières années, d'une exclusion de la commande publique pour prestations non exécutées, exécutées partiellement ou pour défaillance ;

3) Dossier technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Non acceptation des clauses du marché (TDR, CCAP, Charte d'Intégrité, Déclaration d'Engagement aux Clauses Sociales et Environnementales et Déclaration d'engagement à la mobilisation d'un réassureur non



paraphés et non signés à la dernière page) ;

- Non-respect de sept (07) critères essentiels sur les neuf (09).

4) Dossier financier

- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Offre financière inférieure à quatre-vingt-cinq pour cent (85%) du budget prévisionnel ;
- Absence d'un sous-détail de prix unitaire.

N.B : Le non-respect d'un critère éliminatoire entrainera l'élimination de l'offre.

15.2. Critères essentiels

N°	Critères	Observations (oui/non)
1	Présentation générale de l'offre	
2	Références générales du soumissionnaire	
3	Références spécifiques du soumissionnaire dans les risques similaires dans les trois (03) dernières années (2021, 2022 et 2023)	
4	Description détaillée des garanties offertes	
5	Modalités de mise en jeu de la garantie	
6	Couverture des engagements, couverture de la marge de solvabilité et cadence de règlement des sinistres	
7	Couverture de réassurance dans la branche considérée	
RESULTAT		

Les critères et sous critères essentiels sont détaillés dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

16. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la **moins-disante et techniquement qualifiée**.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.



18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'adresse suivante :

Division des Marchés situé au Rez-de-Chaussée de l'immeuble R+2 du Port Autonome de Kribi, sis à côté de l'immeuble MEAO, tél : (237) 222 46 21 00, fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : cipm@pak.cm

Kribi, le 29 OCT 2024

LE DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI
MAITRE D'OUVRAGE

Ampliations :

- PCA/PAK
- DG/ARMP
- PCIPM
- CHRONO
- ARCHIVES
- AFFICHAGE



Patrice Melom